

## Extrait des conditions générales

### Inscription

**Toute inscription à une activité implique le paiement pour l'année entière.**  
Les intervenants salariés sont en contrat à durée indéterminée et l'ouverture des cours est fixée chaque année en fonction du nombre d'inscrits au démarrage de l'activité.  
**L'activité peut être supprimée en raison d'un nombre insuffisant d'inscrits.**

### Annulation

**Il est possible d'annuler son inscription avant le démarrage de l'activité.**  
Toute annulation au cours du 1<sup>er</sup> trimestre doit faire l'objet d'une demande écrite adressée au président de la M.J.C. accompagnée d'un justificatif : certificat médical, avis de mutation ...  
**Aucun remboursement ne sera possible après le 31 décembre 2023.**

### Certificat médical et aptitude

**Pour les adultes** (à partir de 18 ans) le certificat médical est requis pour les activités Danse et Bien-être. Il est valable 3 ans.  
**Pour les enfants et jeunes** : Les parents sont invités à signaler toute difficulté de leur enfant et au besoin à fournir un certificat d'aptitude à la pratique de l'activité.

### Sécurité et responsabilité

**Les parents doivent veiller à respecter les horaires d'activités et s'assurer de la présence de l'intervenant avant de laisser leur enfant.**  
**La MJC décline toute responsabilité en cas d'incident ou d'accident en dehors des horaires de l'activité.**

### Protection des données personnelles :

Conformément aux dispositions légales et réglementaires applicables, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et d'effacement de vos données. Toute demande dans ce sens est à adresser à Monsieur le Directeur de la MJC. En cas de difficulté en lien avec la gestion de ces données personnelles, vous pouvez contacter la Cnil (plus d'informations sur [www.cnil.fr](http://www.cnil.fr)).



## Activités - Saison 2023/2024

### Petit aide-mémoire à conserver

#### Rappel de vos inscriptions

Prénom ----- Activité-----  
Jour ----- Horaire -----  
Prénom ----- Activité-----  
Jour ----- Horaire -----

### Démarrage des activités : semaine du 18 septembre 2023

#### Rappel des échéances en cas de règlement fractionné

1 <sup>er</sup> encaissement Septembre 2023	2 <sup>ème</sup> encaissement 10 décembre 2023	3 <sup>ème</sup> encaissement 10 février 2024
Montant	Montant	Montant

#### Memento MJC : ✉ Allée Georges Brassens 49240 AVRILLÉ

**Accueil : septembre – octobre**  
Mardi : 15h/19h  
Mercredi : 10h/12h – 15h/19h

Accueil : autres périodes  
Mercredi : 10h/12h – 15h/19h

📞 02 41 34 35 87 [accueil@mjc-avrille.asso.fr](mailto:accueil@mjc-avrille.asso.fr) [www.mjc-avrille.asso.fr](http://www.mjc-avrille.asso.fr)